

Commune :
BOUDOU (019)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : B
Feuille(s) : 000 B 02
Qualité du plan : Plan non régulier

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 519A
Document vérifié et numéroté le 21/11/2022
A MONTAUBAN
Par **PLAGNE Sébastien**
inspecteur des finances publiques
Signé

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé le par géomètre à
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la remise 6463.
A , le

Echelle d'origine : 1/2500
Echelle d'édition : 1/1500
Date de l'édition : 21/11/2022
Support numérique :

MONTAUBAN
30 avenue du Danemark
BP 630

82017 MONTAUBAN
Téléphone : 05 63 21 57 77
Fax : 05 63 21 57 02
ptgc.820<;montauban@dgfip.finances.gouv.fr

D'après le document d'arpentage dressé
Par **BENNI** (2)

Réf. :
Le 01/03/2022

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)





Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance du SPDC

Tél : 0 809 400 190 (appel non surtaxé)

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr

N° de dossier :

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 21/11/2022

validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : GEOFIT EXPERT

SF2205367107

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 082				Commune : 019			BOUDOU			
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance
B	0630			LA POINTE	0ha51a80ca		019 0000519	B	3177	0ha48a31ca
							019 0000519	B	3178	0ha03a49ca
B	0631			LA POINTE	0ha08a32ca		019 0000519	B	3179	0ha00a51ca
							019 0000519	B	3180	0ha07a81ca
B	0632			530 RTE DES DEUX MERS	0ha16a74ca		019 0000519	B	3181	0ha00a02ca
							019 0000519	B	3182	0ha16a72ca
B	2589			LA POINTE	0ha61a67ca		019 0000519	B	3183	0ha54a57ca
							019 0000519	B	3184	0ha07a10ca
B	2851			LA POINTE	0ha23a49ca		019 0000519	B	3185	0ha23a17ca
							019 0000519	B	3186	0ha00a32ca

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30

